ZOOM....sur Karine ROBERT et Sandra GARCIA championnes de France de ski alpin

Sandra GARCIA est née le 8 octobre 1997 à Digne-les-Bains. Habitant dans la vallée du Haut Verdon, elle commence le ski à l'âge de 4 ans et passe tous les niveaux jusqu'en compétition. Elle a 6 ans lorsqu'elle participe à sa première course, la course des mille-pattes à MONTGENEVRE. Suivent d'autres compétitions telles que l'étoile d'or, le coq d'or et ski d'or (épreuves réservées aux Ecoles de Ski Françaises).

Malheureusement, en février 2012 elle se blesse (ménisque et ligaments croisés). Après sa convalescence, elle se qualifie en février 2013 à la course départementale sapeur-pompier 04 au SEIGNUS D'ALLOS 1ère de sa catégorie et 3ème au scratch.

En 2006, Sandra aux côtés de JP VIDAL et Guy FORGET lors de sa réussite de son étoile d'or

En mars 2013, deuxième chute et lésions au même genoux entrainant les mêmes dégâts. Battante, elle reprend le ski en décembre 2013 après consolidation de sa blessure ce qui lui a permis de participer aux championnats de France de ski sapeur-pompier aux Deux-Alpes au cours desquels elle se qualifie brillamment 2ème du slalom spécial et 2ème du slalom parrallèle derrière Karine ROBERT du CIS Seyne.

JSP à la section du Haut Verdon, Sandra est une jeune fille dévouée, sensible et surtout très franche. A l'issue de ses études, elle aimerait devenir coiffeuse et bien sûr.... monitrice de ski.

Agée de 22 ans, Karine ROBERT habite à Seyne-les-Alpes depuis son enfance. Très jeune elle se passionne pour le ski et la competition.

Titulaire du bac professionnel "production graphique, étude de la chaine graphique et production assistée par ordinateur et technologique", elle poursuit ses études vers un BTS "service informatiques aux organisations, option réseau" qu'elle obtient en 2013. Depuis, elle travaille dans une mairie en attendant de trouver un emploi correspondant à sa formation.

Personne très ouverte et à l'écoute des autres, elle entre chez les sapeurs-pompiers en novembre 2007 au centre d'incendie et de secours de Seyne-les-Alpes où elle met à profit ses qualités humaines et son dévouement.

Pendant toutes ces années, elle n'a jamais arrêté le ski et la compétition, collectionnant les victoires. Aussi, c'est tout naturellement qu'elle participe aux championnats de France de ski alpin sapeur-pompier aux Deux-Alpes en février 2014. Elle qui dit "aimer la compétition de ski et son ambiance", elle termine championne de France de 3 disciplines : slalom spécial, du slalom parrallèle et du combiné et vice championne de slalom géant.

C'est une première pour le 04 d'avoir un tel palmarès. Félicitations à nos deux championnes (les deux seules participantes du 04) sans oublier Michel GARCIA, leur coach, accompagnateur.

Karine (à gauche) et Sandra, brillantes représentantes du 04 aux championnats de france de ski salpin sapeur-pompier en février 2014

Corinne ROUX

DOSSIER

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES INSTANCES CONSULTATIVES DU SDIS

Suite aux élections municipales et communautaires il convient de procéder au renouvellement des représentants des communes et EPCI siégeant au CASDIS. Les élections des représentants des sapeurs-pompiers au sein de la CATSIS et du CCDSPV seront organisées en même temps.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 12 mai 2014. Le matériel de vote nécessaire à ces scrutins sera adressé à chaque électeur entre le 14 et le 21 mai 2014. Les votes se feront par correspondance jusqu'au 05 juin 2014.

Les élections professionnelles (représentants des personnels à la CAP, au CTP et au CHSCT) seront également organisées cette année.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser au service Ressources Administratives et Juridiques : Madame MICHEL - 04.92.30.89. 17 .

AGENDA

Brevet de JSP
Les 7 et 8 juin à Sisteron

Journée nationale des JSP
Samedi 14 juin 2014

FELICITATIONS à nos sportifs....

Suite au cross départemental qui s'est déroulé à Chateau-Arnoux Saint-Auban le 1 février dernier, une délégation de 14 personnes est allée représenter le 04 dans l'Aude le 15 février 2014 pour le cross régional (avec de bon résultats de l'ensemble des participants).

3 personnes ont été retenues pour représenter la délégation au cross national dans le Calvados (14) le 29 mars 2014. Il s'agit de **Roman Ménard** JSP à FRQ qui finit à une trés bonne place : 110ème sur 3520 participants, **Lola Georges** de Moustiers Sainte-Marie qui finit vice championne de France et **Michel EYMARD** qui finit 31 éme vétérans 1 sur 300 participants.

Bravo à nos champions !

Lola GEORGES vice-championne de France de CROSS

Les chiffres du mois

Type de recrutement	1er février 2014		
	Hors SSSM	SSSM	Total
1er engagement	18	2	20
Engagement JSP	5	0	5
Nouvel engagement après cessation	3	0	3
Mutation	2	0	2
Total	28	2	**30**

Indicateurs du volontariat

LES BONS TUYAUX...

CONCOURS : Le service formation-sport mettra prochainement en service le centre mobile de simulation destiné à délocaliser la formation auprès des CIS. Ce projet prendra la forme d'un véhicule utilitaire Renault master, contenant le matériel adequat. Ce véhicule tollé sur les côtés permet la pose d'une publicité sous forme de dessin ou logo qui, en circulant sur tout le département, nous permet également participer par ce biais au développement du volontariat.

Aussi, nous proposons aux sapeurs-pompiers du département qui le souhaitent de participer à la réalisation de cette sérigraphie en proposant au service formation-sport une maquette de leur projet sur le thème de la valorisation du volontariat.

La date limite de dépôt des dessins au sdis (SFS) est fixée au 15 juin ; A l'issue un jury ad hoc validera le dessin retenu.

C'EST... PERSONNEL

Mise en disponibilité :

Le lieutenant Olivier PASQUINI a pris une mise en disponibilité de un an renouvelable à compter du 1er mars 2014.

Arrivée :

Madame Delphine LESAINT a été recrutée le 15 février dernier et a été affectée au centre d'incendie et de secours de Manosque en qualité d'assistante administrative de groupement

La lettre du SDIS 04

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence.
Cellule Communication - CS 39008
95, avenue Henri Jaubert
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX

Tél. : 04 92 30 80 02
Fax : 04 92 30 89 68
mail : croux@sdis04.fr

Si vous souhaitez transmettre un reportage, un article et/ou des photos, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-contre :

Cette revue est une réalisation du SDIS 04.
Directeur de publication : Lieutenant-Colonel Thierry CARRET
Responsable de la rédaction : Corinne ROUX
Comité de rédaction : Commandant Henri COUVÉ, commandant Jean-Dominique BARIOLET, capitaine Arnaud VALLOIS, capitaine David BOUCHET, adjudants Yann MICHEL et Michel DELLI, sergent-chef Fabien GONTIER, sergent Fabien DELAYGUE et Mme Fernanda QUINTAL.
Conception graphique : Cellule Communication SDIS 04 - Dépôt légal en Préfecture.
Crédit photos SDIS 04, FOTOLIA©, sous réserve d'erreurs typographiques.

Impression : Arc en Ciel - 04000 DIGNE LES BAINS

La lettre du SDIS 04

Quadrimestriel n° 19 - mai 2014

[ROUGE 2 TONS]

La lettre du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence

L'ÉDITO

L'actualité du département se bouscule toujours. Département atypique selon les dernières données issues de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, un indice de gravité qui est 5 fois plus fort que celui de nos voisins très urbanisés. Cette particularité a été reconnue par le classement qui a évolué, nous sommes en effet passés en 4ème catégorie, plaçant ainsi le département des AHP au niveau des département de Corse en termes de risques et de potentiel.
L'actualité opérationnelle ne dément pas ces éléments. Après l'accident de train à Annot qui a fait la une de l'actualité, c'est à la secousse sismique ressentie dans l'Ubaye de nous replacer au-devant de la scène.
Là encore, les sapeurs-pompiers des AHP ont montré leur engagement, leur savoir-faire et leur investissement au profit de la population du département.

Les efforts faits en termes de formation, (notamment de la chaine de commandement), le développement du SSSM, les entrainements des équipes spécialisées, les acquisitions de matériel (dont le nouveau BEA) trouvent dans ces deux derniers évènements toute leur justification.

Cela démontre aussi toute la nécessité de poursuivre les travaux en cours et notamment celui de la modernisation de l'infrastructure opérationnelle (traitement de l'alerte pour le CTA et gestion opérationnelle pour le CODIS), ce qui permettra, outre la bascule sur le réseau ANTARES, de positionner le CODIS à la place qu'il doit tenir.

Le Président du CASDIS
Claude FIAERT

Le Directeur Départemental par intérim
LCL Thierry CARRET

L'ACTUALITE

Point sur LES VISITES D'APTITUDE

L'année 2013 a marqué pour nous un tournant difficile dans l'organisation et la réalisation des visites médicales d'aptitudes. L'arrêt maladie d'Alain Cormier nous a conduit à confier la réalisation de ces visites à plusieurs médecins volontaires qui nous ont permis d'assurer la continuité du service. Je remercie tous ceux d'entre eux qui nous ont aidé à cette occasion (et tout particulièrement Y. Aerdemann et F. Bouvier qui n'ont pas compté leurs heures ni leurs kilomètres). Tous deux ont cependant fait part des conditions parfois difficiles dans lesquelles ces visites sont organisées : horaires incompatibles avec une organisation durable (début des visites tôt le matin, « trou » dans la journée, reprise le soir, nécessité de repasser par Digne pour déposer les appareils de biométrie lourds et encombrants, retour au domicile tard dans la nuit ...), locaux totalement inadaptés (salle d'attente et d'examen communes, absence de chauffage, impossibilité de respecter une « intimité » minimale), non respect des rendez-vous avec parfois 8 à 10h de présence sur site pour ne voir que 5 à 6 SPV ...

D'autre part, le logiciel SQlape en dotation jusque-là a également montré ses limites : impossibilité de travailler en multiposte, pertes de données lors de la réinitialisation de la base de données de Digne, saisie manuelle « à posteriori » obligatoire pour les visites décentralisées ... Limites et inconvénients dont nous n'avons pas immédiatement eu connaissance et qui ont induit de nombreuses contraintes supplémentaires.

2014 voit la mise en service d'un nouveau logiciel médical qui nous permettra d'assurer un meilleur suivi de vos dossiers mais aussi de travailler en multipostes. Plusieurs médecins pourront ainsi travailler sur différents sites tout en saisissant en temps réel les dossiers.
Les difficultés restent cependant importantes : Alain CORMIER a repris le travail mais ne peut pas reprendre les visites itinérantes, le nouveau système nous impose dorénavant de disposer d'une liaison INTRANET haut débit pour fonctionner, liaison qui pour beaucoup de CIS n'a été finalisée qu'il y a peu (ce qui explique le peu de préavis dont nous avons disposé pour organiser les visites de centres de ce début d'année), de même, peu de médecins acceptent de s'éloigner de plus de 30 mn de leur cabinet ...
L'ensemble de ces éléments fait que nous ne pourrons dorénavant plus assurer une visite itinérante sur l'ensemble des CIS du département. Pour vous permettre de mieux préparer les mois à venir nous vous proposons donc de bloquer dès maintenant les dates de visites de vos centres et ce jusqu'à la fin de l'année. Pour cela un planning vous sera fourni, ainsi qu'aux médecins.

La liste des centres sur lesquels nous organiserons ces visites n'est pas encore complètement établie. L'idée est de faire en sorte que tous nos SPV disposent, si possible, de plusieurs dates dans plusieurs centres, idéalement situés à maximum 30 minutes de leur lieu d'activité. Pour cela nous envisageons de doter le département d'une berce « visites d'aptitudes » en transformant la berce PMA à cet effet (les lots PMA étant eux même redéployés sur le département). La berce serait aménagée à la façon d'un cabinet médical avec, à disposition, tout le matériel nécessaire. Elle offrirait aux personnels et médecins des conditions de visite médicales plus décentes. Elle serait installée pour une quinzaine de jours afin de réaliser les visites du centre lui-même et des CS périphériques. Néanmoins, et pour que ce nouveau système fonctionne au mieux, il sera nécessaire de remplir les plannings de visite tout au long de la journée et éviter, dans la mesure du possible, les désistements de dernière minute.

J'ai bien conscience que ces mesures vous imposent de nouvelles habitudes voire même de nouvelles contraintes mais nous n'avons pas d'autre choix. Nous essayons de trouver les meilleures solutions avec les moyens humains, matériels et financiers dont nous disposons.

Toutes vos remarques ou propositions seront les bienvenues. Merci de votre aide et de votre compréhension.

Lcl Frédéric PETITJEAN - Médecin Chef SDIS 04

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

AVP grave - commune de Malijai

Le mercredi 12 février 2014 à 07h08, le CTA reçoit un appel pour un choc violent entre 3 VL, sur la RN85 à la sortie de Malijai. A l'alerte, sont engagés 3 VSAV, 2 VSR, le chef de groupe ainsi que 2 SMUR.
A l'arrivée des secours et après une rapide analyse, un point de situation est transmis au CODIS confirmant les secours engagés. Trois VL sont en cause avec un choc frontal violent entre deux. Trois impliqués, deux hommes blessés légèrement sont sortis par leurs propres moyens et un troisième, incarcéré est dans un état grave.

Dans un premier temps, le VSAV de Malijai prend en compte les deux victimes blessées légèrement tandis que le VSAV de Digne les Bains fait l'approche et un bilan précis de la victime incarcérée. Cette dernière au moment présent est toujours consciente et cohérente, un trauma crânien et un fracas facial sont visibles, l'homme se plaint également de douleurs au thorax ainsi que sur les membres inférieurs.

La désincarcération du demi pavillon est effectuée pour permettre une approche plus aisée du blessé, car le véhicule, un utilitaire de type C15, se trouve couché sur le flanc droit. La mission est rapidement réalisée et l'accès à la victime est ainsi favorisé.

L'état de cette dernière par contre se dégrade, le médecin arrivé entretemps le confirme, une concertation sur le dégagement est prise avec lui mais ne sera pas appliquée car la victime passe en ACR. Devant cette situation, la désincarcération et un dégagement d'urgence sont effectués. L'équipage du VSAV et le SMUR de Digne-les Bains parviennent à le réanimer, il est environ 07h50.

Pendant ce temps, le VSAV des Mées et le VSR Château-Arnoux sont arrivés en renfort pour sécuriser plus intensément le site et l'ensemble des véhicules impliqués. La circulation dans ce créneau horaire est très dense et s'effectue en alternance sur une seule voie, cela génère un ralentissement très important que la gendarmerie gère.
L'équipage du VSAV et l'équipe du SMUR de Digne les Bains a été rejointe par celle du SMUR de Sisteron. L''état général du jeune homme est préoccupant et tous s'activent pour l'améliorer. A 08h12 la victime fait à nouveau un ACR, il lui sera fatal. L'hélicoptère de la SAG qui avait été demandé se présente sur les lieux. A 08h30 le jeune homme est déclaré décédé.

Il ressort malheureusement de cette opération un constat (voir photo) sur l'évolution des structures des véhicules. En effet, les voitures récentes présentent une protection plus importante de l'habitacle, et de fait des occupants, en comparaison des véhicules plus anciens.

Lieutenant Claude ROVEGNO

SUCCESSION D' INCENDIES A MANOSQUE

Nuit de folie dimanche 9 mars au matin à Manosque pour les pompiers du département. En effet, cette nuit là plusieurs feux se sont simultanément et/ou successivement déclarés dans la ville embrasant un autocar de 60 places (proximité collège Mont d'Or), 2 camions de transport fioul, 2 VL dont 1 avec risque majeur d'explosion (bouteille d'acétylène à l'intérieur) et des matériaux de construction (PVC) stockés à l'extérieur d'une entreprise de matériaux.
60 pompiers de 12 centres de secours du département ont été engagés pour lutter contre ces incendies. A noter, le premier engagement de la cellule émulseur de Manosque.
Les services de l'état, les services techniques de la commune de Manosque, de la communauté d'agglomération, la SAUR, les polices municipales, nationales et scientifiques, le CG 04 et société pétrolière de transport GARCIN et frères de Manosque pour le dépotage sont également intervenus.

Le président du conseil d'administration, Claude FIAERT, s'est rendu le dimanche matin sur les lieux des sinistres et au centre de secours de Manosque afin de féliciter les intervenants pour leur réactivité et leur travail.

Eléments favorables

Nombreux points d'eau en zone urbaine
Température clémente, pas de vent
Dimanche matin (3H40) pas de circulation, commerces fermés
Montée en puissance rapide avec bonne anticipation du CODIS
Bonne coordination entre CODIS et VPC

CONTRAINTES

Départs de feux quasi simultanés
Difficultés à joindre les responsables des divers établissements
Méconnaissance dans un premier temps de la contenance de fioul dans les 2 camions
Réquisition d'un moyen de transport d'hydrocarbures pour dépotage car risque éventuel de pollution dû aux eaux d'extinction et mousse.

Cdt O. CHANTRIAUX - Cne A. VALLOIS et Sgt/c M. GUIEVSSE

FEU D'HABITATION commune Les Thuiles

Le 20 mars dernier sur la commune des Thuiles, les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un incendie dans 2 bâtiments mitoyens comprenant une remise et 5 appartements. Le feu, parti d'une incinération de branchages, s'est très rapidement propagé en toiture. L'action des secours a permis d'éviter une propagation à une maison située à 5 mètres et de préserver les effets personnels des occupants des 3 appartements situés au RDC.
Durant l'attaque, une bouteille de gaz de 13 kg a explosé provoquant la casse des vitraux de l'église et un départ de feu dans un champs situé à 400m. 7 autres bouteilles de gaz ont été sorties (2 ayant torché) après refroidissement indirect et mesure au moyen de la caméra thermique. Après la dépose des parties de toiture menaçantes, les murs et des cheminées ont été testés au moyen d'une LDV 1000 afin de prévenir tous risques d'effondrement. Grâce à ce travail méthodique et rigoureux, aucun blessé n'est à déplorer.

Lieutenant Eric TRASLEGLISE

ACCIDENT DE TRAIN commune de Saint-Benoit

Le samedi 08 février 2014, à 11h10 le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) reçoit un appel d'un automobiliste signalant un autorail en contre-bas de la voie et un wagon couché sur les rails à hauteur de la commune de Saint-Benoit.

Le CTA déclenche alors le plan « nombreuses victimes ». Le Centre d'Incendie et de Secours d'Annot, commune qui est située à quelques kilomètres de l'intervention, est déclenché par le CODIS. Les personnels d'astreintes et le chef de centre sont sur les lieux quelques minutes plus tard. Un premier bilan est passé par le chef de centre, qui confirme les moyens du plan NOVI.

Il neige sur tout le secteur du bas Verdon, il est demandé à tous les véhicules de secours se rendant sur les lieux d'être équipés de pneumatiques adaptés. Un plan de rassemblement des victimes est mis en place à la salle des fêtes d'Annot mise à disposition par la mairie et servira de PMA.

Les moyens de secours du département des Alpes de Haute Provence sont renforcés par des moyens des Alpes Maritimes, 1 groupe secours routier, 1 groupe sanitaire, plus une équipe médicale venue en appui du médecin chef et de son adjoint du 04, afin de médicaliser tous les blessés et leurs trouver un moyen de transport. Des hélicoptères (sécurité civile et gendarmerie) ont réussi à se poser sur le stade d'Annot à proximité du PMA, malgré les chutes de neige toujours abondantes et de plus en plus drues.

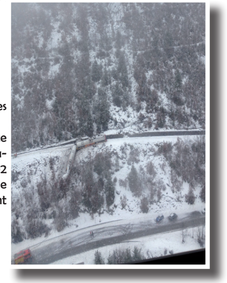

Les vecteurs aériens n'ont pu être utilisés pour évacuer les blessés au vu des conditions météo catastrophiques.
Un convoi de 8 ambulances médicalisées a été mis en place par le SSSM en direction de l'hôpital Saint Roch à Nice (routes non enneigées sur le secteur Niçois) et escorté par la gendarmerie. A l'arrivée des blessés à l'hôpital, monsieur le Ministre des Transports était présent pour les accueillir.

Durant toute l'intervention, un minimum de personnel est resté au contact du train, le risque de chutes de pierres était toujours très important.
L'équipe Cynotechnique du 04, renforcée par celle du 06, est demandée également sur les lieux pour ôter le doute d'un éventuel corps sous le train. En effet, il a été très difficile de comptabiliser très précisément le nombre de voyageurs occupant le train au moment de l'accident. Certaines personnes indemnes ont rejoint la route nationale 202 quelques mètres en contrebas et ont téléphoné à leur famille afin qu'elle vienne les récupérer. De plus, le comptage demandé aux responsables du Chemin de Fer de Provence a été long car il y a sur cette ligne de 150 km reliant Nice à Digne-les- Bains plusieurs petites gares où les gens peuvent descendre et monter.

Au total 110 sapeurs-pompiers, 34 véhicules, et 2 hélicoptères se sont rendus sur cette intervention, dont le lieutenant-colonel CARRET Thierry, Directeur Départemental par intérim, ainsi que le colonel CLAVAUD Emmanuel pour la cellule communication de la DGSCGC.
Compte tenu des risques d'éboulement, la Route Nationale 202, se situant en dessous de la voie de chemin de fer, a été fermée à la circulation dès le lendemain. Elle a été réouverte le 4 mars en alternat.

Capitaine Denis PARET

Début précoce de la saison feux de forêt ?

Le vendredi 07 mars 2014 à 14h30 sur la commune de Barles au lieu-dit "le château", un feu de forêt s'est déclaré suite à un écobuage mal contrôlé par un propriétaire. A sa demande, le CODIS a engagé un GIFF, composé des CCF Seyne, la Javie, Digne, Mezel de la GC de Barreme ainsi que du VSAV et de la VLMI Digne. Au vu du relief accidenté, le CODIS a également demandé des renforts aériens (2 Trackers).
A mon arrivée sur les lieux et après une reconnaissance rapide, il a été décidé en concertation avec l'officier AERO et l'OGS d'axer les largages sur le flanc droit, partie la plus boisée et inaccessible aux engins et de positionner l'ensemble du groupe sur le flanc gauche secteur accessible et urbanisé (hameau du château).
Les 2 rotations des trackers et l'efficacité des largages de retardant en 2 passes ont permis de stopper l'évolution du flanc droit sur un secteur boisé (plusieurs dizaines d'hectares composé de pins genêts et herbes sèches). Le feu qui a brûlé 5,2 ha a été maîtrisé vers 18h00.
L'ensemble du dispositif a été levé vers 19h00.

Depuis le début de l'année, sur le département, on dénombre 47 feux de broussailles et feux de forêts pour une superficie de 10 ha environ.

Capitaine Roger ROCHE

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Généralités

L'activité de sapeurs-pompiers nécessite d'être en bonne condition physique pour mener à bien les missions du service.

Cela implique le respect de règles de base, quel que soit le sexe et l'âge, afin de limiter au maximum les risques d'accidents.

Une bonne hygiène de vie

- Privilégier une alimentation variée et équilibrée
- Avoir une activité physique régulière
- Ne pas fumer
- S'hydrater régulièrement
- Eviter ou limiter la consommation d'alcool
- Eviter la prise de toutes drogues
- Avoir un suivi médical régulier

Les principes d'une bonne pratique de l'activité physique

Afin de limiter le risque d'accident de sport, il est **important** de se rappeler de quelques règles de base :

1. S'échauffer correctement au début de chaque séance
2. S'hydrater régulièrement (avant, pendant, après l'effort)
3. Adapter son effort à sa condition physique
4. Eviter les contacts violents avec l'adversaire
5. Arrêter la séance en cas de douleur
6. Prendre le temps de s'étirer correctement à la fin de chaque séance

Bonne hygiène de vie + activité physique
=
Accidents limités